

# Les rendez-vous de la vie lycéenne



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



du 30 septembre  
au 18 octobre 2013

## LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN

Vous voulez faire bouger  
votre lycée ?  
L'acte II de la vie lycéenne,  
c'est parti !



[education.gouv.fr/vie-lyceenne](http://education.gouv.fr/vie-lyceenne)

#vielyceenne

la vie des lycées

# LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN

du 30 septembre  
au 18 octobre 2013

➔ DU 30 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE, VOUS BÉNÉFICIEREZ DE 2 HEURES DE FORMATION À LA VIE LYCÉENNE DANS LE CADRE DES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCÉEN.

➔ PRÉPAREZ DÈS MAINTENANT LES ÉLECTIONS DU CONSEIL DE VIE LYCÉENNE (CVL) QUI AURONT LIEU AU PLUS TARD LE 18 OCTOBRE. (CHACUN D'ENTRE VOUS DOIT VENIR VOTER !

• **Tout le monde peut se présenter et faire campagne** (affiches, débats, médias lycéens, etc.).

Pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à consulter le guide de l'élus lycéen

[www.education.gouv.fr/guide-elu-lyceen](http://www.education.gouv.fr/guide-elu-lyceen)

• **Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour contribuer à l'organisation du vote** : préparer le lieu et l'ouverture du bureau de vote, être assesseur, inciter à aller voter, participer au dépouillement...

➔ METTEZ EN PLACE DE NOUVELLES ACTIONS POUR FAIRE BOUGER VOTRE LYCÉE

• **Lancez des débats thématiques** sur la démocratie, le vote, les grandes questions de la société contemporaine...

• **Organisez des événements solidaires** pour mobiliser tous les lycéens : collectes, actions de sensibilisation, forums, expositions, etc.

N'hésitez pas à inviter la Maison des lycéens (MDL), le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de votre lycée, mais aussi des associations externes qui pourront accompagner vos projets.

## Ressource incontournable

• le kit MDL :

[www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-mdl](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-mdl)

• **Créez un journal, une webradio, une webtélé**, car s'engager, c'est aussi prendre la parole, donner son opinion. Tous les lycéens peuvent librement créer un média au sein de leur lycée, à condition de respecter la loi.

## Ressources incontournables

• le kit « crée ton journal »

[www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-jdl](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-jdl)

• le site du Clemi [www.clemi.org](http://www.clemi.org) (éducation aux médias)

➔ POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS POUVEZ NOTAMMENT COMPTER SUR :

## D'autres lycéens engagés :

- les membres de la Maison des lycéens de votre lycée ;
- les élus du CVL de votre lycée ;
- les élus du Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL), qui représentent les lycéens auprès du recteur ;
- le délégué académique à la vie lycéenne (DAVL), chargé d'animer la vie lycéenne, qui pourra vous aider dans vos projets et vous mettre en lien avec d'autres lycées si besoin.

## Les membres de la communauté éducative du lycée :

- le référent vie lycéenne, nommé par le chef d'établissement, dont la mission est de sensibiliser tous les élèves sur le rôle de la vie lycéenne, d'organiser les élections des élèves, d'accompagner et de former les délégués élèves, de favoriser le lien entre les différentes instances lycéennes ;
- le chef d'établissement qui préside le CVL ;
- les personnels et parents d'élèves membres du CVL ;
- vos enseignants, vos CPE.

➔ OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

• Le site national de la vie lycéenne :

[www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/)

• Le site de la vie lycéenne de votre académie

• La vie des lycées

• La page facebook « la vie des lycées »

[www.facebook.com/pages/La-vie-des-](http://www.facebook.com/pages/La-vie-des-lyc%C3%A9es/344626332320360)

[lyc%C3%A9es/344626332320360](http://www.facebook.com/pages/La-vie-des-lyc%C3%A9es/344626332320360)

• Le site [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

